

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL  
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR  
SÉANCE DU 12 AVRIL 2022

**DÉLIBÉRATION N° 2022-052**

**Objet :** Contribution économique pour les voyages internationaux dans le cadre du programme SUGAR 2021-2022.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR**

**Vu** le Code de l'éducation ;

**Vu** l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

**Vu** le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;

**Vu** le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

**Vu** la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

**Vu** l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

**Vu** l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

**Entendu** l'exposé de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage ;

**Approuve** la procédure d'attribution d'une contribution économique aux étudiants lors des voyages internationaux dans le cadre du programme SUGAR 2021-2022, comme annexée à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 26 voix pour et 4 abstentions.**

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **30**

Fait à Nice, le 12 avril 2022

  
Pour le Président d'Université Côte d'Azur  
et par délégation,  
Le Vice-Président  
Conseil d'Administration  
Marc DALLOZ

CLASSÉE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : **2022-052**  
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS LE : 20 AVRIL 2022  
PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR LE : 20 AVRIL 2022

MODALITÉS DE RECOURS CONTRE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :

*En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.*

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR – SIREN 130 025 661  
GRAND CHATEAU – 28 AVENUE VALROSE  
BP 2135 – 06103 NICE CEDEX 2

# **SUGAR Program 2021/22 - Contribution économique pour les voyages internationaux**

## **Procédure d'attribution de contribution économique pour payer les repas des étudiants pendant les voyages internationaux .**

### **I. Contexte**

Le programme SUGAR Innovation est promu par [SUGAR NETWORK](#), un réseau mondial qui regroupe plus de 20 universités internationales de premier plan et plus de 26 entreprises internationales. Depuis 2020, ICE (Innovation Centre for Entrepreneurship) propose ce programme aux étudiants UCA (Université Côte d'Azur) et aussi aux étudiants SDS (Sustainable Design School).

Au cours de l'année 2022, le projet SUGAR implique deux voyages internationaux cruciaux pour le succès du projet, d'où la demande de contribuer aux frais de repas des deux étudiants SDS impliqués dans le projet, lors de ces deux voyages.

### **II. Financement du projet**

Le projet SUGAR et les coûts qui y sont liés (voyages internationaux, matériel, etc.) sont financés par des fonds privés de l'entreprise partenaire à travers du budget "SUGAR".

### **III. Admissibilité**

Etudiant.e.s inscrit.e.s en Master de Université Côte d'Azur et d'Institut SDS ( Sustainable Design School).

Il n'y a pas de limite d'âge ni de condition de nationalité, ni de condition économique, pour accéder à cette contribution.

### **IV. Dossier de sélection**

La qualification pour la participation au projet SUGAR implique automatiquement le droit à la contribution économique pour les repas lors des voyages internationaux. Les étudiants sont sélectionnés comme suit :

- Les étudiants doivent faire l'application via le site web de ICE.
- Les étudiants doivent fournir une preuve d'inscription au Master, un CV, un portfolio (si disponible) et un vidéo de présentation personnelle.
- Les étudiants doivent être approuvés par le coordinateur du programme SUGAR de l'établissement d'enseignement (ICE) sur la base d'un examen du CV, du portfolio, du video et, si nécessaire, d'un entretien individuel.

### **V. Principes et conditions d'attribution**

La contribution financière pour les repas (C.E.R.) est versée en une seule fois, directement sur le compte bancaire des étudiants. Le C.E.R. est calculé sur la base d'un forfait journalier. Une fois le montant forfaitaire accordé, aucune contribution supplémentaire ne sera versée aux étudiants si les dépenses réelles dépassent le seuil. Les étudiants ne seront pas tenus de fournir des preuves de dépenses à leur retour de voyage.

## VI. Détails de l'édition SUGAR 2021-2022

### Voyages 2021/22

Date	Destination	Objectif	N. repas	Montant forfait
13/03-18/03	Univeristé De Bologna, Bologna, Italie	Semaine de conception à temps plein avec des étudiants universitaires	11	15 € per repas 30 € / jour
29/05-05/06 *	San Francisco State University, SF, CA, USA	Participation à l'événement mondial de SUGAR pour finaliser le projet et le présenter au Network	14*	25 € per repas 50 € / jour

\* Les dates du voyage à San Francisco peuvent varier de 1 à 2 jours en fonction des avions réservés, en conséquence, le nombre de repas peut varier légèrement.